

# le film français

Le premier hebdomadaire des professionnels de l'audiovisuel A HILDEGARDE COMPANY



## Éditorial Under Pressure

Les voix sont de plus en plus nombreuses, le ton de plus en plus exaspéré, ferme. De nombreuses organisations du monde de la culture et personnalités ont, depuis quelques jours, multiplié les appels à la réouverture des lieux culturels. En vain pour l'instant, la ministre de la Culture leur opposant dans les colonnes du "Parisien" une fin de non-recevoir, assortie de commentaires un peu surprenants, tels que "la culture n'est pas à l'arrêt dans notre pays" ou, après avoir reconnu qu'aucun lieu culturel n'a été identifié comme cluster, "qu'il y a forcément eu des personnes qui ont pu être contaminées lors de spectacles et qui se sont ensuite égaillées dans la nature ne permettant pas d'identifier de réels clusters". Affirmation un peu osée. Cependant si l'on se tourne vers l'avenir, il y a des raisons d'espérer. Il faut rester prudent, mais à l'heure où nous bouclons, Emmanuel Macron reçoit les ministres concernés par les lieux publics pour évoquer leur réouverture, et le porte-parole du gouvernement évoque "un retour à une vie plus normale (...) peut-être dès la mi-avril". Une réunion aura d'ailleurs lieu au ministère de la Culture avec les professionnels du cinéma afin de "construire ensemble un dispositif de réouverture graduée" de nos salles. Ce n'est pas encore l'eldorado, quand de nombreux pays voient leurs salles rouvrir, voire leurs festivals accueillir du public (le Luxembourg vient d'y autoriser le Luxembourg City Film Festival). Mais c'est un début de réponse à des mois d'attente, de lassitude, d'espoirs déçus. Il était grand temps pour le gouvernement d'émettre des signaux positifs! ♦

Laurent Cotillon, directeur exécutif

[Crise sanitaire]

## LA RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS EN QUESTION

Après de nombreuses semaines d'immobilisme, l'exécutif travaille désormais sur plusieurs scénarios de réouverture des lieux publics, avec le "pass sanitaire" au premier plan. Les professionnels, eux, appellent à "déconfiner la culture". ■ KEVIN BERTRAND

Les lieux culturels devront-ils composer avec un "pass sanitaire" pour pouvoir rouvrir leurs portes ? C'est en tout cas la volonté de l'exécutif, exprimée la semaine dernière par Emmanuel Macron. "Nous devons préparer, organiser la réouverture des structures, quand ce sera possible", a ainsi déclaré le président de la République à l'issue d'un Conseil européen extraordinaire le 25 février, évoquant péle-mêle "les musées, les salles de spectacle, les restaurants, les lieux de convivialité, les festivals. Il est évident que, pour organiser ces réouvertures, nous allons tout faire pour protéger la population, et les professionnels. Et, donc, nous allons mettre en place une organisation à travers ce que j'appellerai un pass sanitaire", a-t-il précisé, avant de détailler les contours que pourrait prendre ce dispositif. "Nous allons demander d'abord à ce que les gens s'enregistrent, pour faciliter le système d'alerte. C'est-à-dire que si quelqu'un est venu à tel événement dans un lieu public, il puisse être enregistré avec un code (QR, Ndlr) de la manière la plus simple qui soit, qu'il puisse alerter de manière automatique mais qu'on puisse aussi retrouver beaucoup plus facilement ses cas contacts", a indiqué le chef de l'État, prenant TousAntiCovid en exemple. "Sans doute pourra-t-on intégrer des éléments de tests négatifs récents. On pourra regarder, aussi, si vous avez été vaccinés. C'est un sujet important pour permettre de rouvrir ces lieux, qui va poser beaucoup de questions techniques, de respect des données individuelles, d'organisation de nos libertés. Il faut donc préparer dès maintenant, techniquement, politiquement, juridiquement, ce sujet. Et ça, ce sera, dans nos pays, pour la réouverture de beaucoup d'activités", a souligné Emmanuel Macron, laissant imaginer une stratégie à l'échelle européenne. Le président a, toutefois, tenu à bien différencier ce pass sanitaire d'un passeport vaccinal. "Si nous arrivons, à un moment dans le printemps, à rouvrir certains de ces lieux, nous ne saurions conditionner leur accès à une vaccination, alors même que nous ne l'aurions pas ouvert aux plus jeunes d'entre nous", a-t-il assuré.

reportée au 12 mars

### UNE RÉUNION LE 5 MARS POUR LE CINÉMA

Quoi qu'il en soit, le principe d'un pass sanitaire ne semble pas réjouir les professionnels du cinéma, au mieux perplexes, au pire inquiets. "Nous ne nous prononcerons que lorsqu'il y aura un projet précis, le sujet est à ce stade extrêmement flou et très prématuré", réagit pour sa part Marc-Olivier Sebbag, délégué général de la FNCF. Le pass sanitaire mobilise d'ores et déjà l'exécutif, puisqu'il était au cœur de la réunion interministérielle organisée autour d'Emmanuel Macron et Jean Castex le 3 mars après notre bouclage, durant laquelle les différents scénarios de réouverture des lieux publics ont été

étudiés. Le ministère de la Culture recevra les professionnels du cinéma ce vendredi 5 mars, afin de "construire ensemble un dispositif de réouverture graduée" des salles.

En attendant d'y voir plus clair, force est de constater qu'une dynamique semble s'être réenclenchée ces derniers jours, après de (trop) nombreuses semaines d'inertie. En témoigne le fédérateur "appel des professionnels" à "déconfiner la Culture" publié, le 28 février dans *Le Parisien*, par 24 organisations professionnelles de la Culture, dont la FNCF, L'ARP, la SRF ou la Scam. Elles y demandent notamment de "poursuivre les négociations menées pour la réouverture progressive des établissements culturels et donner une véritable visibilité aux professionnels sur leur calendrier de reprise". Mais aussi "[d]'accélérer la mise en œuvre des aides prévues par le plan de relance, et développer des mesures complémentaires pour accompagner les artistes, les auteurs et créateurs et l'ensemble des professionnels de nos secteurs". "Il faut qu'il y ait un projet culturel de sortie de crise", résume Marc-Olivier Sebbag.

### NOUVELLE DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Hasard du calendrier, cet appel a été lancé deux jours après la publication d'une nouvelle décision du Conseil d'État relative à la Culture. Le juge des référés avait en effet été saisi mi-février par Francis et René Lalanne, Jean-Luc Moreau, Jean-Marie Bigard ainsi que Manu et Gérard Lanvin afin de "suspendre en urgence la fermeture des cinémas, théâtres et salles de spectacle". Le juge a finalement estimé que, "en raison du niveau de contamination élevé et de l'augmentation de la prégnance des variants de la Covid-19, leur fermeture n'est pas manifestement illégale". L'occasion, pour le Conseil d'État, de souligner que "la fermeture des salles culturelles, qui porte une atteinte grave aux libertés fondamentales, ne peut se justifier que dans un contexte sanitaire particulièrement dégradé". Le juge des référés reprend ainsi le raisonnement qu'il avait tenu fin décembre, lorsqu'il avait été saisi par de nombreuses organisations professionnelles contestant le prolongement de la fermeture des lieux culturels. Avec, cette fois, un élément nouveau : selon lui, "la fermeture des lieux culturels est susceptible d'avoir un effet négatif sur la santé mentale de la population". De quoi donner un argument supplémentaire pour la réouverture des salles, demandée expressément à Emmanuel Macron par plus de 800 professionnels du cinéma dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 3 mars. Reste à voir quel impact aura la dégradation de la situation sanitaire sur les scénarios de réouverture étudiés, alors qu'un confinement pourrait être mis en place le week-end dès ce samedi 6 mars dans une partie des 20 départements actuellement sous surveillance renforcée. ♦